

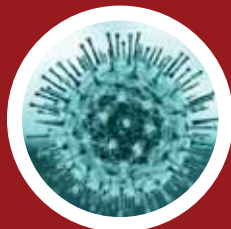
Meilleurs vœux pour 2021



Pages 4-5
«Plan de rénovation»



Page 7
«Économiser l'eau»



Pages 8-9
«Covid & Aides sociales»





Sommaire

Sommaire.....	2
Édito du Comité de Direction	3
Ça bouge dans nos cités.....	4-5
Intoxication au CO : ne vous laissez pas surprendre!.....	6
Comment régler mes vannes thermostatiques.....	7
Économiser l'eau	7
Covid-19 & aides sociales.....	8-9
CCLP : nouvelles élections.....	10
TIBI calendrier des collectes.....	11
Contacts.....	12

Ont participé à ce magazine:

Editeur responsable:
Jean-Paul Lequeu, Directeur gérant
Imprimerie: Bietlot - Gilly

Édito

du Comité de Direction



2020 a été une année très difficile à de nombreux égards qu'il s'agisse de la réorganisation interne de la Société, l'adaptation de nos modes d'échange avec le public ou le suivi des dossiers et la qualité des services rendus malgré la situation sanitaire.

Voilà déjà presque un an que Mon Toit Fleurusien a développé le télétravail et a complètement revu son mode de fonctionnement interne. Depuis des mois, notre équipe administrative fonctionne sur base d'un système de rotation limitant de cette manière la présence du personnel au sein des bâtiments. L'équipe technique, quant à elle, se concentre sur les urgences mais continue malgré tout de veiller à l'avancement des chantiers à venir. D'importants travaux verront d'ailleurs le jour dans le cadre de notre nouveau plan de rénovation 2021-2024 détaillé ci-après.

L'accès aux bureaux ayant été fortement restreint, nos locataires ont également dû faire preuve d'importantes capacités d'adaptation. En effet, depuis mars 2020, ceux-ci transmettent désormais exclusivement leurs demandes et tout autre document soit via les boîtes mails créées expressément soit via la boîte aux lettres située à l'extérieur du bâtiment.

Nous profitons d'ailleurs de cet éditto pour remercier et féliciter les locataires d'avoir respecté le port du masque lors des différentes interventions techniques au sein des logements et de s'être aussi bien adaptés à ces nouvelles méthodes de communication. Dans le courant de l'année 2021, le nouveau site Internet de Mon Toit Fleurusien devrait faciliter d'avantage les échanges numériques.

Au point de vue humain, Mon Toit Fleurusien a aussi été bouleversée par le décès de M. **Jacques Herman** qui fut le premier Président du CCLP, mais aussi par le décès de son Directeur technique.

M. **Roland Van Nuffel** a travaillé durant 13 années chez Mon Toit Fleurusien. Pendant tout ce temps, il n'a eu de cesse de vouloir améliorer la qualité des logements proposés aux locataires.

Il fut la cheville ouvrière des nombreuses rénovations apportées au parc locatif. Il transforma aussi le fonctionnement de la régie ouvrière notamment en améliorant la gestion du stock, en perfectionnant les outils de gestion (nos ouvriers utilisent désormais leur smartphone pour la gestion des demandes d'intervention) et en s'assurant que les ouvriers disposent d'un matériel performant et de qualité.

L'ensemble du personnel est en deuil et ses nombreuses qualités humaines nous manquent. Par son travail et sa joie de vivre, il aura laissé une empreinte indélébile !

Tout ce que nous pouvons souhaiter aujourd'hui, c'est que la vaccination fera reculer cette pandémie et qu'elle nous permettra de nous revoir prochainement dans de meilleures conditions.



Ça bouge dans nos cités !

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE 280 LOGEMENTS ENTRE 2021 ET 2024



En date du 16 juillet 2020, le Gouvernement wallon annonçait une enveloppe budgétaire de près de 10 millions d'euros pour Mon Toit Fleurusien pour la rénovation énergétique des logements. Une bonne surprise qui nous permet de nous inscrire encore plus concrètement dans le processus de transition environnementale, indispensable à l'heure actuelle. Depuis cette annonce, Mon Toit Fleurusien s'est doté d'un large plan d'actions qui s'étendra sur 4 ans de 2021 à 2024.

Objectifs? Cités concernées? Choix des logements? Type de travaux? Investissement financier? Nous vous disons tout ci-après!

VOLET TECHNIQUE

Ces travaux visent quatre objectifs principaux

- Améliorer votre confort de vie et votre santé;
- Réduire l'impact environnemental;
- Diminuer la dépendance énergétique de la région;
- Améliorer la performance énergétique de nos logements.

La vision globale étant d'atteindre, d'ici 2050, le label PEB «A» pour l'ensemble du parc immobilier de Mon Toit Fleurusien.

Comment avons-nous sélectionné les cités concernées?

Notre réflexion s'est construite sur base des rapports d'audits énergétiques et de la performance du logement pouvant être qualifié de bonne, moyenne ou mauvaise. Tenant également compte de la présence du gaz dans les cités, cette analyse a finalement fait émerger 4 chantiers.

Votre cité est-elle concernée par ces travaux?

● La Cité Crappe à LAMBUSART (2021)

Rénovation de **69 logements** dans les rues concernées : Rue des Erables | Avenue Nouvelle | Place de Wallonie | Rue des Amandiers | Rue de la Roseaie | Rue des Cytises | Rue Albert 1^{er} | Square des Marronniers.

● La Cité Anciaux à WANFERCEE-BAULET (2022)

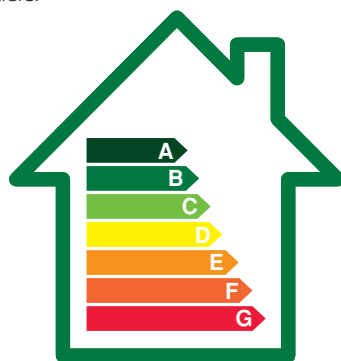
Rénovation de **56 logements** dans les rues concernées : Rue Nicolas Anciaux | Rue Marcel Brichard | Rue Mangon | Rue Franklin Roosevelt.

● LAMBUSART et WANFERCEE-BAULET

Rénovation de **16 logements** dans les rues concernées : Rue Carajoly à Lambusart | Rue de Moignelée à Wanfercée-Baulet.

● Cité de la Drève à WANFERCEE-BAULET (2023-2024)

Rénovation de **139 logements** dans les rues concernées : Avenue de la Wallonie | Avenue des Cerisiers | Avenue Victor Larock | Rue Reine Elisabeth | Square de Wallonie | Rue Op Gilbert | Rue de la Drève





Quels sont les travaux prévus ?

Suivant les recommandations des rapports d'audits énergétiques, les travaux prévus pour l'ensemble des logements mentionnés ci-avant concernent :

- L'isolation des façades ;
- L'isolation des toitures ;
- La création d'un chauffage central ;
- L'installation d'un système de ventilation mécanique.

Un remplacement des châssis actuels par des châssis nouvelle génération est également prévu pour la Cité Crappe. Les logements de la Cité Anciaux bénéficieront quant à eux, de nouveaux sanitaires.

Des travaux qui représentent un investissement financier estimé à 8.698.948,48€ soit plus de 36.000€ par logement.

VOLET SOCIAL

Nous vous accompagnons durant toute cette phase de transition !

Parce que vous êtes les acteurs à part entière de ces travaux de rénovation, Mon Toit Fleurusien déploiera une importante stratégie de communication, d'accompagnement participatif, social et individuel.

Différents outils, prochainement mis à votre disposition :

- Des courriers d'information ;
- Des réunions collectives ;
- Des groupes de travail sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Des brochures informatives ;
- Des supports didactiques tels que capsules vidéo ou fiches techniques ;
- etc.

En amont, pendant et après, les différents supports pédagogiques et toutes les informations seront constamment relayées sur les canaux de communication de la société.

Opérations « Greniers Propres »

Des opérations « Greniers Propres » seront menées permettant à la fois, de vous aider à préparer au mieux les travaux en vous délestant de vos encombrants, de vous sensibiliser au « Bien-Habiter ».

Développer une relation de confiance

L'accompagnement constant permettra de développer et d'entretenir une relation de confiance avec vous en vous fournissant des informations correctes et cohérentes.

Cette collaboration étroite et transversale avec vous, devrait optimiser la bonne exécution des chantiers tout en nous donnant l'occasion de veiller sur votre bien-être.



ÇA BOUGE



Prévention & sécurité

INTOXICATION AU CO : NE VOUS LAISSEZ PAS SURPRENDRE !

Sans le savoir, notre habitation peut se transformer en tueur silencieux. En effet, chaque année, plus de 1000 personnes sont victimes d'intoxication au CO.

QUELLES EN SONT LES CAUSES ?

Avec le retour de l'hiver et du froid,

- Nos appareils de chauffage ont repris du service à temps plein ;
- Nous aérons moins ;
- Nos appareils ne sont peut-être pas correctement entretenus ou dysfonctionnent.

La réunion de ces facteurs cause l'augmentation du risque de taux élevés de monoxyde de carbone (CO) à l'intérieur de nos maisons et par conséquent, de graves intoxications.

POURQUOI LE CO EST-IL SI DANGEREUX ?

On l'appelle le tueur silencieux car

- il est incolore, inodore et non irritant ;
- il se diffuse rapidement dans l'environnement et dans notre sang qui n'est plus oxygéné.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Peu «remarquables», les principaux symptômes d'une intoxication au CO sont :

- des maux de tête et des vertiges ;
- des nausées ;
- des troubles de la vision, de l'odorat, de l'attention ;
- des douleurs thoraciques, musculaires, abdominales.

Pouvant aller, dans les cas les plus graves, jusqu'à la perte de connaissance voire la mort.

En cas d'accident, il faut impérativement :

- aérer immédiatement les lieux en ouvrant les portes et les fenêtres ;
- arrêter les appareils en fonctionnement ;
- évacuer les occupants des lieux ;
- appeler le **112** en mentionnant à l'opérateur la suspicion d'intoxication au CO.

COMMENT ÉVITER UNE INTOXICATION AU CO ?

Chaudière, cuisinière, chauffages mobiles, chauffe-eau,...: tous ces appareils peuvent propager du CO dans votre logement s'ils ne fonctionnent pas correctement !

- Adressez-vous à des professionnels pour installer vos appareils, les entretenir chaque année, ramoner régulièrement le conduit de cheminée et contrôler l'évacuation des fumées ;
- Aérez fréquemment la pièce dans laquelle se trouve votre poêle ;
- Utilisez plutôt des chauffages d'appoint électriques qui ne produisent pas de CO (Attention ! Veillez à éteindre votre appareil avant de quitter le domicile) ;
- Vos appareils de cuisine servent à cuisiner, pas à vous chauffer.
- Soyez également vigilants avec vos poêles à charbon, bois et mazout, convecteur à gaz, cassettes ou feux ouverts.

POÊLE À PÉTROLE MOBILE : INTERDIT !

Nous interdisons l'utilisation de poêles à pétrole mobiles dans nos logements pour différentes raisons :

- Les gaz qui s'échappent directement dans la pièce augmentent le risque d'intoxication ;
- Il suffit qu'un enfant ou un animal de compagnie le bouscule pour que le pétrole s'écoule et s'enflamme causant un début d'incendie instantané ;
- La combustion d'1 litre de pétrole produit 1 litre de d'eau, ce qui peut provoquer de sérieux problèmes de condensation dans les locaux.

Ecologie & Economie



Comment régler mes vannes thermostatiques ?

energuide.be

> Chaque graduation correspond à un **niveau de température** visé : de 1 (le moins chaud) à 5 (le plus chaud).

> Quand la **température ambiante baisse**, le mécanisme de la vanne s'ouvre pour **laisser entrer l'eau chaude** dans le radiateur.

> La position **hors-gel** protège l'installation en cas de **gelées**.

Position 5 = 23°C
Position 4 = 22°C
Position 3 = 19°C
Position 2 = 17°C
Position 1 = 15°C
Position Hors-gel = 6°C

Positions conseillées pour une température d'ambiance confortable et économique :

- CHAMBRE D'ENFANT : 3-4
- CHAMBRE selon votre confort : 1-2-3
- HALL DE NUIT : 1
- SALLE DE BAIN : 4-5
- COULOIR : 2
- SEJOUR : 5
- 19°C - 21°C
- CUISINE : 3

Cherchez les vannes thermostatiques à fond (S) dans le pièce où se trouve le thermostat d'ambiance ou thermostat sans fil (généralement le plafond).

Si vous trouvez qu'il ne fait pas assez chaud le matin, ne changez pas les vannes mais faites descendre le chauffage plus tôt.

Une fois par an, au moins, ajustez la position de chaque vanne afin d'éviter le gaspillage du chauffage.

Sibelga *energizing the city*

ÉCONOMISER L'EAU

1. Prendre une douche plutôt qu'un bain

Un bain consomme plus de 100 litres d'eau. Une douche est plus économique, sauf si on traîne un peu sous l'eau... Tout dépend du pommeau et du type de douche que l'on utilise, mais 10 minutes de douche peuvent consommer plus d'eau qu'un bain (15 l/min x 10 min = 150 litres).

On opte donc pour une **douche courte**. En plus d'économiser de l'eau, on consomme moins d'énergie car il faut chauffer moins d'eau. Remplacer un bain par une douche une fois par semaine, c'est une économie de 160 kWh par an, soit 40€!

Mais le champion toutes catégories, avec moins de 10 litres, c'est le lavabo!

2. Utiliser un pommeau de douche économique

Un pommeau économique consomme 6 litres par minute, voire moins, tout en restant efficace sous la douche (ça rince bien même si ça consomme moins).

Pour une douche de 10 minutes, on consommera donc :

- 60 litres, ou moins, avec un pommeau économique;
- entre 100 et 150 litres avec un pommeau classique.

Un pommeau économique (coût: 20 €) permet donc une économie d'eau de 90 litres par douche, soit 165 € par an.

3. Chasser moins d'eau dans les toilettes

Ce sont les toilettes qui consomment le plus d'eau à la maison.

Pour économiser l'eau, on peut remplacer la chasse d'eau par une **chasse à deux boutons**. Un petit pour les petits pipis (3 litres) et un grand pour les gros popos (6 litres). Ça nécessite d'acheter une nouvelle chasse.

Ou alors on adopte le système D pour **réduire le volume de la chasse: on dépose dans le réservoir une ou deux bouteilles** en plastique (fermées) remplies d'eau. Les bouteilles occupent ainsi une partie de l'espace du réservoir, ce qui réduit sa capacité (et donc

l'eau consommée à chaque remplissage). Le nombre et la taille des bouteilles dépend du réservoir et de l'efficacité de la chasse une fois la capacité réduite. **Attention à ne pas trop la réduire!** On n'a en effet pas le choix de la quantité à chaque utilisation, contrairement aux chasses à deux boutons. Si on réduit le volume, on le réduit pour toutes les utilisations.

4. Détecter et réparer les fuites

Un robinet qui fuit goutte à goutte représente une perte de 4 litres/heure soit presque 200 €/an. Une chasse d'eau qui fuit consomme 25 litres/heure, soit plus 1000 €/an.

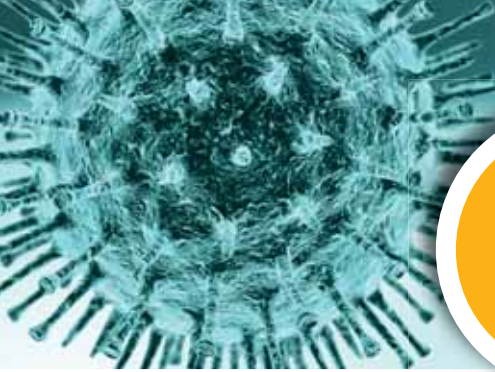
Pour déterminer s'il y a des fuites dans la maison, il faut relever le compteur d'eau le soir avant de se coucher (ne pas faire fonctionner le lave-linge ou le lave-vaisselle cette nuit-là, ni se relever pour aller faire pipi) et comparer la valeur avec celle du lendemain matin. Normalement, les chiffres devraient être les mêmes. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il y a une fuite. Reste alors à identifier où elle se trouve.

5. Éviter de laisser couler l'eau inutilement

- Si on fait la vaisselle à la main, laisser couler l'eau consomme jusqu'à 200 litres par vaisselle. Il est plus économique de remplir les deux bacs de l'évier.
- Fermer le robinet quand on se brosse les dents. On peut éventuellement utiliser un gobelet. Cela permet d'économiser une dizaine de litres.
- Couper l'eau sous la douche quand on se savonne. Chaque minute sans eau permet d'économiser plusieurs litres.

6. Choisir des appareils économes

Quand on achète de gros électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle...), on fait aussi attention à leur consommation en eau. Les meilleurs lave-vaisselle utilisent moins de 10 litres d'eau par cycle (la consommation est écrite sur l'étiquette énergie, même si c'est de l'eau). Et bien sûr, on les fait tourner seulement quand ils sont remplis.



Covid-19 & aides sociales

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ INTERDITES ET PLACEMENTS DE COMPTEURS À BUDGET SUSPENDUS

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ INTERDITES

D'application depuis le 8 décembre 2020, toutes les coupures sont interdites jusqu'au 31 mars 2021, à l'exception des coupures nécessaires pour des mesures de sécurité.

JE SUIS EN DÉFAUT DE PAIEMENT

- Toutes les procédures de placement et de réactivation de compteur à budget en cours sont **suspendues jusqu'au 31 janvier 2021**. Attention, 40 jours après la demande de placement faite par votre fournisseur, c'est votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) qui reprendra votre fourniture d'énergie.
- Aucune demande de placement de compteurs à budget ne peut être déposée par mon fournisseur auprès du GRD jusqu'au 31 janvier 2021.

Attention! Si je n'ai pas réglé mes impayés pour le 31 janvier 2021, la procédure de placement du compteur à budget reprendra son cours.

J'AI UN COMPTEUR À BUDGET

Si je possède un compteur à budget, je peux demander à mon GRD (gestionnaire de réseau de distribution) **jusqu'au 31 mars 2021** :

- de me fournir une **avance sur ma prochaine recharge**. Cela permet d'éviter la coupure si je ne peux pas me rendre à un point de rechargement temporairement ou si je subis une difficulté financière momentanée. Mais attention, je devrai rembourser cette avance lors de ma prochaine recharge.
- la **désactivation de mon compteur à budget**. Mon compteur fonctionne alors comme un compteur normal et je paie des factures d'acompte à mon fournisseur au lieu de recharger mon compteur.

JE SUIS CLIENT PROTÉGÉ ET J'AI UN COMPTEUR À BUDGET

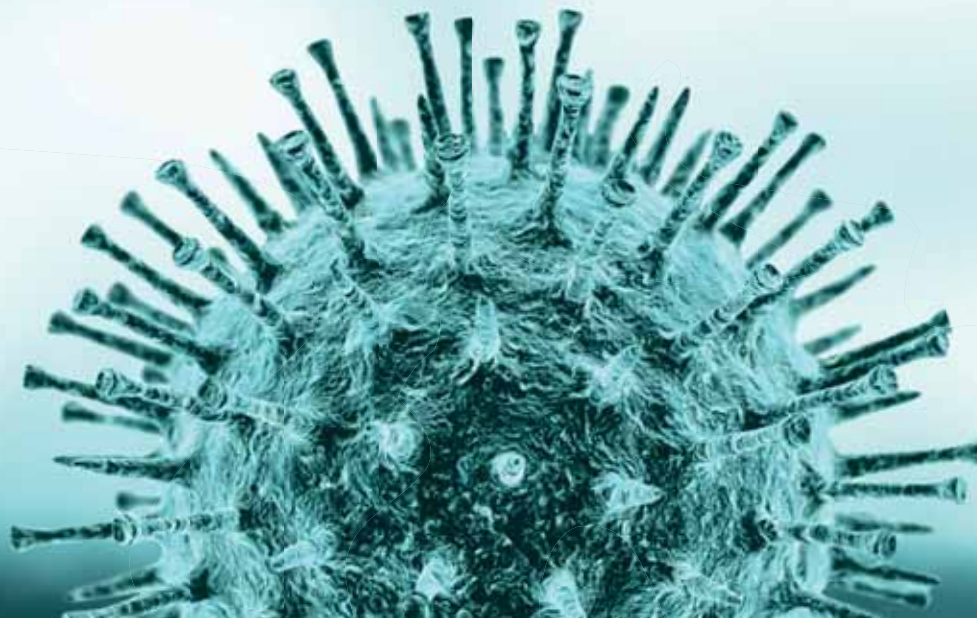
Je peux demander à mon GRD :

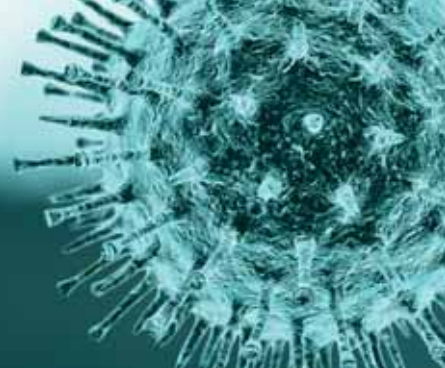
- l'**activation du limiteur de puissance** sur mon compteur à budget en électricité. Ce limiteur me permet de continuer à consommer de l'électricité, même si je ne peux pas recharger ma carte dans l'immédiat, mais pas en pleine puissance. Ces consommations restent à ma charge.
- **«l'aide hivernale» pour le gaz** (du 1^{er} novembre au 15 mars). Dans le cadre de la crise du COVID, l'aide m'est attribuée sans passer par la Commission Locale pour l'Energie (CLE). Je ne devrai alors payer que 30% de ma consommation en gaz pour la période concernée. Le reste sera pris en charge par le Fonds Energie.

Ces deux mesures sont octroyées automatiquement par le GRD si le client le demande. La seule condition, c'est d'être client protégé.

BIENTÔT DE NOUVELLES MESURES SUPPLÉMENTAIRES!

Pour les ménages dotés d'un compteur à budget, des aides de 150 EUR en gaz et 50 EUR en électricité devraient bientôt être annoncées.





FACTURES D'EAU : RISTOURNE POUR LES PERSONNES EN CHÔMAGE TEMPORAIRE POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE

Le Gouvernement wallon a décidé que **les distributeurs d'eau octroient automatiquement une ristourne de 40€ sur la facture d'eau des ménages dont un des membres a été ou est en chômage temporaire total ou partiel du fait de la crise COVID-19.**

Si vous êtes à nouveau en chômage temporaire total ou partiel dans le cadre de ce nouveau confinement, **vous pouvez refaire une nouvelle demande à partir du 1^{er} novembre et jusqu'au 30 mai 2021** à l'aide du formulaire que vous trouverez sur le site internet de votre distributeur et en y joignant votre attestation de chômage temporaire fourni par l'ONEM.

OÙ M'ADRESSER ?

Contactez votre distributeur d'eau pour plus d'informations.
Vous trouverez ses coordonnées sur votre dernière facture.

BESOIN D'AIDE OU DE RÉPONSES ?

Energie Info Wallonie

081/39.06.26
info@energieinfowallonie.be

CPAS de Fleurus

Aurélié DELFORGE
Tutrice Energie | Assistante sociale
Rue Ferrer, 18 – 6224 Wanfercée-Baulet
Tél : 071/822.696

Wallonie Urgence Sociale Numéro gratuit : 1718

Retrouvez aussi toutes les actualités COVID mises à jour et toutes les informations nécessaires sur l'ensemble des aides sociales synthétisées sur : <http://luttepauvrete.wallonie.be/actualites>



CCLP

En décembre dernier, nous apprenions avec tristesse le décès de Monsieur Jacques Herman.

C'est en 2012 qu'il s'était lancé dans l'aventure du comité consultatif des locataires et propriétaires, devenant le premier Président du tout premier CCLP de Fleurus.

Œuvrant pour le bien de tous, il aura apporté une grande contribution dans la mise en place des projets du Comité ou encore l'organisation de fêtes et d'événements divers favorisant la cohésion sociale et le « vivre-ensemble ».

Toute l'équipe de Mon Toit Fleurusien présente ses plus sincères condoléances et s'unit à la douleur de la famille, des amis et du CCLP.



NOUVELLES

Dans ce contexte, le CCLP actuel ne peut malheureusement plus exister. En effet, un nombre minimal de trois personnes est obligatoire pour assurer le fonctionnement et éviter un cumul des fonctions au sein du CCLP (Présidence, Trésorerie, Secrétaire, Administrateurs).

La page Facebook du CCLP ainsi que les projets d'aménagements des plaines de jeux, le projet nature « Un arbre... Une vie... », le concours photos ou encore la fête des enfants ont temporairement été mis en suspens.

Pour rappel, un CCLP est un groupe de personnes bénévoles représentant l'ensemble des locataires et des propriétaires d'une société de logement. Par ses actions, il favorise la participation des habitants tant dans la gestion de la société que dans les activités sociales et culturelles à mener.

ÉLECTIONS

Si vous êtes désireux de participer activement à la vie de votre quartier, sachez qu'une nouvelle procédure d'élection sera lancée dans le courant du mois de février.

Il vous sera dès lors possible de poser votre candidature ou d'élire les personnes qui vous représenteront auprès de Mon Toit Fleurusien.

Toutes les informations à ce sujet vous seront prochainement fournies.



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	JANVIER		FÉVRIER		MARS	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	11	11-25	8	8-22	8	8-22
FLEURUS 2	12	12-26	9	9-23	9	9-23
FLEURUS 3	15	15-29	12	12-26	12	12-26

MESURES COVID-19 pour les Recyparcs

- Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour les usagers.
- Seuls les déchets habituellement acceptés dans le recyparc sont acceptés SAUF l'amiante (asbeste-ciment).
- Limite : 1m³ max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets sont non-conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.
- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètre min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.
- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum 16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.
- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement des déchets.
- Veillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(SACS DE MAX. 15 KG OU CONTENEURS GRIS, SELON LA COMMUNE)

ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(CONTENEURS VERTS, SELON LA COMMUNE)

Fleurus					
Type de collecte	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Fleurus 1 Wanfercée-Baulet Lambusart	Fleurus 2 Fleurus Heppignies			Fleurus 3 Saint-Amand Brye, Wagnelée Wangenies 2^e passage: (sac blanc) Fleurus-centre Vieux-Campinaire

ADRESSES DES RECYPARCS

- Anderlues → Rue du Terril
- Chapelle-lez-Herlaimont → Allée de la Valériane
- Charleroi I (Couillet 1) → Rue de Marcinelle
- Charleroi II (Ransart) → Rue des Raspes
- Charleroi III (Couillet 2) → Route de Châtelet
- Courcelles → Rue de Binche
- FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet) → Rue Odon Godart
- Fleurus → Rue de Mellet
- Fontaine-l'Évêque → Rue du Pétria
- Gerpennes (Joncret) → Rue J.-J. Piret
- Ham-sur-Heure/Nalinnes → Chemin de Hameau
- Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies) → Rue du Cadeau
- Montigny-le-Tilleul (Landelies) → Chemin de la Falgeotte
- Pont-à-Celles (Luttre) → Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)



Contacts



Comment nous contacter?



Par téléphone au
071/82.71.60

- Permanences téléphoniques: tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.



Nos bureaux

- Ne sont plus accessibles pour le moment en raison des mesures sanitaires.



Par écrit

- Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus
- Mail: info@montoit.be



Notre site Web

- www.montoit.be



Notre Facebook

- [@montoitfleurusien](https://www.facebook.com/montoitfleurusien)

MON TOIT
FLEURUSIEN

**Nos bureaux
seront fermés:**

mardi 16 février 2021
lundi 5 avril 2021

NUMÉROS D'URGENCE

Urgences médicales et services d'incendie **112**

Aide policière d'urgence en Belgique **101**

Centre anti-poisons **070 245 245** www.poissoncentre.be

Child Focus **116 000** www.childfocus.be

Ecoute-Enfants **103** www.103ecoute.be

Télé-accueil (Quelqu'un à qui parler dans l'anonymat) **107**
www.tele-accueil.be

Ligne de prévention suicide (gratuit, 24 h/24, dans l'anonymat) **0800 32 123**
www.preventionsuicide.be

Ecoute violences conjugales **0800 30 030**
www.ecouteviolencesconjugales.be